



PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES ASSURANCES DE PERSONNES

À L'APPUI D'UNE BONNE SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL

Désireuses d'affirmer leur leadership en matière de santé mentale au Canada, compte tenu de la nature de leur industrie, les sociétés membres de l'ACCAP s'engagent à adopter dans ce domaine une stratégie incorporant cinq principes de référence à la base des pratiques exemplaires dans l'industrie.

Les cinq principes directeurs adoptés par l'ACCAP sont les suivants :

- I. Déployer des **efforts d'éducation et de sensibilisation** à l'impact de la santé mentale en milieu de travail.
- II. Encourager la mise au point et la promotion de **pratiques exemplaires et de programmes favorisant une bonne santé mentale en milieu de travail**.
- III. **Travailler en collaboration avec les divers intervenants en vue de réduire les cas d'invalidité liés à la santé mentale** grâce à la prévention, à la détection et à l'intervention précoces, et à des mesures à l'appui du rétablissement et du retour au travail.
- IV. Recourir à des **pratiques justes et efficaces en matière de gestion de l'invalidité** en général, y compris celle liée à la santé mentale.
- V. Promouvoir **des produits et des services adaptés aux besoins** et aux problèmes sur le plan de la santé mentale.

EXEMPLES À L'APPUI DE CES PRINCIPES DIRECTEURS

Nos sociétés membres peuvent atteindre les objectifs susmentionnés de nombreuses façons, dont voici des exemples :

Rendre l'information disponible

- Rendre disponible de l'information sur la santé mentale d'une ou de plusieurs façons (brochures, sites Web, séances de formation, programmes,

Produits et services

- Continuer de commercialiser des produits et des services qui jouent un rôle important dans la stratégie en matière de santé mentale.
- Veiller à la meilleure coordination possible des protections d'assurance maladie et d'assurance invalidité de sorte à optimiser le rétablissement.
- S'assurer que les promoteurs de régimes connaissent bien les produits à la disposition de leurs employés.

Veiller sur ses propres employés

- Veiller à adopter une stratégie en matière de santé mentale à l'intention de ses propres employés.

Normes et pratiques exemplaires

- Mettre au point des normes et des pratiques exemplaires contribuant à la santé et à la productivité et se reflétant sur la santé mentale.
- Inciter à des pratiques exemplaires de gestion afin de favoriser une bonne santé mentale en milieu de travail.
- Continuer à encourager les améliorations au fil du temps et à jouer un rôle actif dans l'atteinte d'une solution.